

Introduction

Industrielle Alliance, Fiducie inc. («IA Fiducie» ou «la société») est une société de fiducie et de prêt assujettie à la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada). IA Fiducie fut d'abord une société à charte provinciale; elle est devenue une société à charte fédérale au mois de mars 2005 et sa principale autorité de surveillance est le Bureau du surintendant des institutions financières («BSIF»). Elle est une filiale à part entière de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. («IAASF»), une société d'assurance de personnes qui exerce des activités partout au Canada, de même qu'aux États-Unis. IAASF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole IAG. IA Fiducie ne détient, ni contrôle aucune filiale et les résultats présentés pour la société n'ont pas été consolidés avec d'autres entités.

Les activités principales de IA Fiducie sont la distribution de produits de dépôts sous le biais de dépôts à demande et de dépôts garantis pour une période de 1 à 5 ans et l'émission de prêts pour permettre l'acquisition d'un véhicule automobile. IA Fiducie agit également comme fiduciaire pour les produits enregistrés pour des compagnies du groupe Industrielle Alliance. À ce titre, elle agit parfois comme dépositaire pour les sommes détenues en espèces dans les comptes des clients dont elle est le fiduciaire sous forme de dépôts à demande.

La société a mis en place une politique de placement et une politique d'appariement pour suivre les dépôts reçus et les prêts accordés. De cette façon, la société a mis en place des mesures afin de gérer le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt structurel du portefeuille. La gestion de la trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien pour supporter la gestion du risque de liquidité. La société est très faiblement exposée au risque de marché et elle n'est nullement exposée au risque de change. Elle considère également qu'elle n'est pas exposée au risque de contrepartie car les actifs détenus sont de bonne qualité; ainsi, la très grande majorité des actifs sous forme d'obligations sont des titres gouvernementaux.

Ce document vise à répondre aux exigences de divulgation mises en place par le BSIF suite aux travaux du comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Cette divulgation est faite selon les exigences du 3^e pilier des accords de Bâle.

Fonds propres

Tel que mentionné, IA Fiducie est une filiale à part entière de IAASF. Son capital est composé principalement de 2 sources. La première est le capital-actions émis par la société, détenu par IAASF. La deuxième source correspond aux bénéfices non répartis de la société. Ainsi, les fonds propres de la société sont uniquement des fonds propres de la première catégorie. (Tier 1); la société ne possède pas des fonds propres de catégorie 2 tels que des actions privilégiées ou des dettes subordonnées. Dans la suite du document, nous ne ferons pas de distinction entre les catégories de fonds propres. Nous ferons référence uniquement aux fonds propres totaux qui correspondent aux fonds propres de catégorie 1 pour la situation spécifique de la société.

Les fonds propres de la société (en millions de \$) déterminés selon les exigences de Bâle III sont :

	2013-09-30	2012-12-31
Capital actions	10,0	10,0
Bénéfices non-répartis	8,8	9,0
Autres éléments des fonds propres	0,9	1,5
Total – Fonds Propres	19,7	20,5

Pour la gestion de son capital, IA Fiducie a mis en place les mesures suivantes. Dans un premier temps, la société réalise annuellement le Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) tel que requis par le BSIF. Le PIEAFP vise à déterminer le niveau de capital requis par la société en fonction de son profil de risque. Le PIEAFP est préparé par la direction de la société et est déposé au conseil d'administration pour approbation. Le PIEAFP sert de base pour l'établissement du cadre de gestion du capital réglementaire. Ce cadre est approuvé annuellement par le conseil d'administration. Le cadre de gestion du capital réglementaire possède les objectifs suivants :

- Établir les seuils minimal et maximal, de même que la cible de fonds propres. Les seuils et la cible sont établis en fonction des résultats du PIEAFP et des limites réglementaires correspondant au ratio actifs/fonds propres et le ratio de fonds propres basé sur le risque.
- Dépôt au conseil d'administration d'un rapport trimestriel sur l'évolution des fonds propres de la société incluant une projection des fonds propres selon les événements anticipés pour les prochains trimestres.
- Définition des actions à prendre en fonction des projections pour maintenir les fonds propres à l'intérieur des balises prévus (seuils maximal et minimal).

Pour le calcul pour déterminer le ratio de fonds propres basé sur le risque selon les normes de fonds propres établies par le BSIF, la société a fait les choix suivants :

- i. Pour le risque de crédit, la société a choisi de prendre l'approche standard. Ainsi, IA Fiducie utilise des évaluations faites par des organismes de notation pour déterminer les coefficients de pondération des risques. Cette approche a été préférée à celle basée sur les notations internes. Prendre note que la société ne participe pas à des activités de titrisation.
- ii. Pour le risque opérationnel, la société a choisi de prendre l'approche «Indicateur de base». Selon cette approche, l'évaluation du risque se fait par l'application d'une formule basée sur le produit annuel brut des trois dernières années.
- iii. Pour le risque de marché, la société ne possède pas la taille qui nécessite l'application de la formule prescrite selon les normes de fonds propres pour le risque de marché.

Les résultats pour les ratios de fonds propres de la société sont fournis ci-dessous. Prendre note que les exigences du BSIF pour la société est de 7,0 % pour le ratio de fonds propres basé sur le risque (fonds propres de catégorie 1). Ce ratio sera de 10,5 % pour le total des fonds propres à compter de 2014.

Ratios	2013-09-30	2012-12-31
• Actif/fonds propres	9,18	6,67
• Ratio de fonds propres basé sur le risque	30,82 %	58,24 %

En tenant compte des exigences actuelles des normes de fonds propres qui sont de 7,0 % pour le ratio de fonds propres basé sur le risque, le niveau de fonds propres requis selon les normes de fonds propres pour le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché sont en millions de \$:

Exigences de fonds propres	2013-09-30	2012-12-31
• Risque de crédit	4,1	2,1
• Risque opérationnel	0,4	0,3
• Risque de marché	0	0

Gestion des risques

Risque de crédit

La gestion du risque de crédit se fait sur deux volets soit pour les placements et pour les prêts :

Placements

Les placements correspondent aux actifs détenus sous forme de titres à court terme, obligations ou actions privilégiées. La politique de placements de la société établit les principes pour la gestion du risque de crédit. La gestion du risque de crédit est basée sur une approche prudente. La société n'est pas autorisée à participer à des émissions privées de valeurs mobilières.

De même, la société utilise les cotes de crédit établies par une agence de crédit reconnue et a comme politique de ne pas acquérir de titres de créances de qualité inférieure à BBB faible et d'actions privilégiées inférieurs à P-1 et P-2. La méthodologie pour établir les cotes de crédit des titres de créances est la suivante : dans un premier temps, les cotes de DBRS sont utilisées. Advenant que cette agence n'a pas établi de cote pour ce titre, nous utilisons dans l'ordre, les cotes de Standard & Poor's et Moody's. Si le titre n'est pas coté par ces trois agences, nous effectuons une évaluation interne du crédit du titre.

Afin de gérer adéquatement le risque de crédit, la politique de placements prévoit également des mesures de diversification par classes d'éléments d'actif de même que des critères de diversification à l'intérieur de chaque classe d'actif (limite par catégorie d'émetteur, par type d'émission, par cote de crédit, par émetteur, selon le poids à l'intérieur du S&P/TSX, par secteur du S&P/TSX).

Ainsi, au 31 décembre 2012, les détentions démontrent une approche prudente afin de contrôler les risques de crédit :

- Court terme 100 % en titres émis par des provinces ou par le gouvernement du Canada avec une cote de R1 haut et R1 moyen.
- Obligations 90,5% du portefeuille correspond à titres émis par le gouvernement du Canada, émis par une province ou garanties ou octroyés par une province.
- Actions privilégiées Les titres sont cotés P1 et P2 et se retrouvent uniquement dans le groupe «Banques, services publics et pipeline».

Au 31 décembre 2012, la société n'avait aucun titre en défaut ou sous surveillance dans son portefeuille.

Prêts

La société est engagée dans des activités de prêts personnels par le biais de prêts hypothécaires et des prêts automobiles. Pour les prêts hypothécaires, la société a cessé à la fin de 2012 d'acquérir de nouveaux prêts préférant mettre l'emphase sur les prêts automobiles. Les prêts hypothécaires dans le portefeuille sont des prêts résidentiels acquis en vertu d'une entente avec la société mère, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. qui elle se charge de l'évaluation du crédit. Tout prêt dont le ratio prêt/valeur est supérieur à 80 % est assuré. L'équivalent de 97,0 % des prêts en vigueur sont assurés auprès de la SCHL ou d'un assureur privé. Au 31 décembre 2012, la société n'avait aucun prêt hypothécaire délinquant dans son portefeuille.

La société a mis en place une opération de prêts personnels (financement indirect d'automobiles). Ce financement est fait en collaboration avec un réseau des marchands automobiles accrédités avec la société. La société détient une sûreté sur l'automobile acquise par l'emprunteur. La gestion du risque de crédit se fait par la mise en place de procédures adéquates concernant l'évaluation du crédit du client, l'établissement de balises d'acceptation de prêts et du suivi des clients en défaut de paiement. Des limites d'approbation ont été mises en place. La limite maximale de financement pour un véhicule est 150 000 \$. De plus, une limite de 250 000 \$ par client pour l'ensemble des prêts avec la société est appliquée. Les prêts émis sont uniquement «à taux régulier»; la société n'émet pas de prêts«à taux majoré». Nous faisons un suivi des prêts en retard afin de réduire les pertes occasionnées par les prêts en défaut et de pouvoir utiliser nos recours sur les sûretés

adéquatement. La société maintient des provisions collectives représentant les pertes anticipées mais non encore identifiées dans notre portefeuille de prêts. Elle maintient également des provisions spécifiques pour les prêts qui ont été identifiés en défaut par la direction.

Risque de marché

La société considère qu'elle est très peu exposée au risque de marché car elle est peu exposée au marché boursier. Au 31 décembre 2012, la société détenait en actions privilégiées pour un total de \$3,7M soit près de 2,7 % de ses actifs totaux. Ainsi, une baisse des marchés boursiers ne représente pas un risque important pour la firme. Prendre note que la société a vendu ces titres au 1^{er} trimestre de 2013 et n'est pas plus exposée par le biais de ce type de placements. La société considère qu'elle n'est pas exposée au risque de change car l'ensemble de ces placements sont détenus en dollars canadiens. De plus, la société n'est pas exposée indirectement en détenant de produits dérivés. Prendre note que la politique de placements prévoit que la société peut acquérir des produits dérivés afin d'atténuer le risque relié à la variation des taux d'intérêt ; elle n'en possède pas actuellement.

Risque de liquidité

Le risque de financement est géré essentiellement par une gestion quotidienne de la trésorerie, par le maintien d'un appariement serré entre la structure financière des actifs et des engagements pour les dépôts à terme, ainsi que par un haut niveau de qualité et de négociabilité des titres en portefeuille.

Prendre note que la politique de placement mise en place possède des mesures de diversification des véhicules de placements afin de protéger la société face au risque de liquidité. Ainsi, à l'exception des titres du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, la société a mis en place une limite par émetteur. Les titres utilisés sont :

- placement à court terme (liquidité excellente);
- obligations (liquidité supérieure en raison de l'emphase sur les titres gouvernementaux);
- prêts hypothécaires et automobiles (liquidité faible).

En résumé, la stratégie de la société s'applique de la façon suivante :

- a. Appariement des flux de trésorerie des actifs et des passifs afin de planifier les besoins pour les dépôts à terme
- b. Maintenance pour chaque bloc d'appariement d'un pourcentage en marché monétaire (encaisse et titres à court terme). Un pourcentage plus élevé est utilisé pour les blocs d'appariement des dépôts à demande que ceux des dépôts à terme
- c. Présence de titres négociables dans chaque bloc d'appariement à l'exception du bloc correspondant aux certificats de dépôts garantis (dépôts à terme).
- d. Accès à deux marges de crédit pour les besoins d'urgence en financement :
 - i. marge de crédit avec une banque canadienne
 - ii. marge de crédit avec la société mère, IAASF.
- e. Présence de titres négociables pour les actifs investis provenant des fonds propres. La politique de placements prévoit une cible où la majorité des titres obligataires sont des titres des gouvernements provinciaux et des titres garantis par les gouvernements provinciaux.

Risque de taux d'intérêt structurel du portefeuille bancaire

Pour la société, ce risque correspond au risque de non-appariement des flux de trésorerie. Le risque de non-appariement est présent principalement pour les produits de dépôts à terme émis par IA Fiducie. Afin de gérer ce risque, la société utilise une approche d'immunisation face au risque de marché par la mise en place d'un processus d'appariement des flux financiers provenant des actifs et des passifs. Ainsi, la politique de placements de la société comprend une politique d'appariement qui est à la base de la stratégie de placements pour le passif en dépôts à terme. Le gestionnaire fait rapport à chaque rencontre du comité de placements sur l'appariement des flux financiers.

Pour quantifier le risque d'intérêt structurel du portefeuille bancaire, le rapport au comité de placements sur la variation de la valeur du portefeuille est fait sur plus d'un scénario de différents mouvements de la courbe d'intérêts. Le calcul est effectué en tenant compte autant des dépôts à demande que les dépôts à terme. Le résultat des différents scénarios démontre que la stratégie d'appariement mise en place permet de cerner adéquatement le risque de taux d'intérêt structurel du portefeuille bancaire.

Le rapport au 31 décembre 2012 montrait que le pire scénario correspondait une augmentation des taux d'intérêt combinée à l'aplanissement de la courbe, c'est-à-dire que les taux court terme augmentent plus que les taux long terme. Ainsi, la perte lors d'un tel scénario serait de 21 bps causée par une baisse plus importante de la valeur des actifs que des sommes en dépôt. Le pire scénario est fait avec l'hypothèse d'une variation des taux d'intérêt correspondant à :

Terme (mois)	1	2	6	12	24	36	48	60	84
Variation des taux (scénario)	+0.50	+0.50	+0.40	+0.40	+0.40	+0.30	+0.30	+0.30	+0.20

La direction a aussi calculé l'effet d'une variation de 100 points centésimaux des taux d'intérêt sur les états financiers de la société. Cette variation entraînerait une variation de 1 385 619 \$ du résultat global et 43 878 \$ du résultat net en 2012 (2 632 177 \$ du résultat global et 20 951 \$ du résultat net en 2011). La sensibilité a été déterminée selon une variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Ceci démontre l'effet sur les états financiers mais ne tient pas compte de l'impact de l'appariement afin de mitiger l'effet d'une variation des taux d'intérêt. Par exemple, la variation du résultat net montre uniquement la variation de la valeur marchande d'un actif sur le bilan et l'état des résultats de la société : le passif est évalué à la valeur comptable des dépôts et sa valeur ne fluctue pas en raison d'une variation des taux d'intérêt. Avec la stratégie d'appariement, cet actif serait fort probablement conservé jusqu'à échéance pour que ces flux financiers couvrent les flux des éléments de passif.

Risque de concentration

À l'intérieur de la politique de placement, la société a mis en place des mesures de diversification afin de pondérer chacune des classes d'actifs à l'intérieur de balises qui établissent le poids de chaque type de titres en fonction de leur qualité (cote de crédit) de même qu'un maximum par émetteur. Ainsi, à l'exception des émetteurs gouvernementaux ou bénéficiant d'une garantie directe ou indirecte équivalente, la politique prévoit des limites sur la concentration des placements directs ou garantis par un même emprunteur ou des emprunteurs reliés.

De même, afin de réduire le risque et de diversifier le portefeuille des valeurs mobilières corporatives, la Société a établi pour ce portefeuille des limites relatives à l'exposition maximale par secteur.

Pour ce qui est des prêts personnels, nous avons établi un maximum de 250 000 \$ de prêts qui peuvent être détenus par un même client. De plus, nous avons émis des limites de prêts émis par l'entremise d'un même marchand d'automobiles.

Risque opérationnel

Ce risque est lié à l'exécution du processus d'affaires et les questions de conformité juridique et réglementaire. Le risque lié à l'exécution du processus d'affaires désigne le risque de perte pouvant résulter de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements externes. Le risque de conformité légale et réglementaire découle du non-respect des lois, des règlements ou des directives applicables à la société ainsi que le risque de perte résultant du non-respect d'un contrat.

Afin de mitiger ce risque, la société a mis en place des éléments de contrôle interne de même que diverses politiques et procédures afin de gérer adéquatement les affaires de la société. Ces politiques incluent un code de conduite professionnel à l'intention de ses employés, des politiques sur le traitement des plaintes et le règlement des différends. De même, la société bénéficie de l'expertise de la société mère dans différents domaines dont le service juridique, la gestion des

ressources humaines et les technologies de l'information. De même, la vérification interne est assumée par le service de la vérification interne de IAASF qui agit à ce titre pour l'ensemble des compagnies du groupe IA.

Autres facteurs

La société considère qu'elle n'est pas exposée au risque de contrepartie. De plus, la société n'effectue pas la titrisation de son portefeuille de prêts. Tous les prêts sont maintenus au bilan de la société jusqu'à leur échéance ou leur remboursement anticipé.

Pratiques de rémunération

Les cadres supérieurs de la société comprennent tous les administrateurs et la haute direction (Président, vice-président, directeur général et directeur financier). La société n'a pas de comité de rémunération distinct, ni les ressources nécessaires pour mettre en place un régime fonctionnel pour la rémunération différée et la rémunération basée sur la performance.

Le président est un cadre supérieur de l'actionnaire unique de la société, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc («IAASF»). Il est payé directement par IAASF, selon les critères établis par IAASF de temps à autre; un montant fixe déterminé annuellement et correspondant à une portion de la rémunération totale du président est versé par la société à IAASF. Le paiement de la prime annuelle au président est également payé par IAASF ; par conséquent, sa composition est sans importance pour les parties autres que l'actionnaire unique. La rémunération totale du président est cependant alignée à peu près à un poste de cadre supérieur pour les grandes institutions financières. Le vice-président, le directeur général et le directeur finance sont payés un salaire de base et une prime discrétionnaire annuelle afin d'aligner leur rémunération globale à un niveau équivalent à ceux versés dans l'industrie selon l'évaluation de leur poste. Cette évaluation est basée sur leur expérience et leurs responsabilités. Les administrateurs indépendants reçoivent une rémunération annuelle, plus une allocation pour chaque réunion à laquelle ils assistent. Les quatre administrateurs indépendants ont reçu un total de 50 100 \$ en 2012.

La rémunération des principaux dirigeants au cours de l'exercice a été comme suit :

	2012	2011
Salaires, honoraires professionnels et autres avantages à court terme	561 640 \$	304 072 \$
Rémunération totale des principaux dirigeants	632 176 \$	361 819 \$

